



Déclaration orale de la FIACAT et de l'ACAT RDC

Point 10 - Dialogue renforcé sur le rapport du HCDH sur la République démocratique du Congo

39^{me} session – Conseil des droits de l'homme

Merci Monsieur le Président,

La FIACAT et l'ACAT RDC sont particulièrement préoccupées par les conclusions du rapport du Haut-Commissaire sur la RDC qui relèvent une hausse des violations des libertés publiques et un rétrécissement de l'espace démocratique.

Ces organisations dénoncent les nombreuses violations des droits de l'homme qui continuent d'être perpétrées sur l'ensemble du territoire par des membres des FARDC, de la police congolaise, de groupes armés ou de milices dans un climat d'impunité. En effet, malgré les efforts du gouvernement soulevés dans le rapport tels que la mise en place de Commissions d'enquête mixte sur les événements du 31 décembre 2017 et 21 janvier 2018 et des 19 septembre et 19 décembre 2016, les opposants politiques, médias et défenseurs des droits de l'homme continuent d'être persécutés notamment dans le cadre de l'exercice de libertés publiques. Ainsi, 5 militants du mouvement citoyens FILIMBI arrêtés du fait de leur participation à des manifestations pacifiques sont toujours détenus et aucune décision judiciaire n'a été communiquée dans les délais fixés par la loi.

Les élections prévues pour le 23 décembre 2018 risquent d'exacerber ces violations des droits de l'homme et il apparaît nécessaire de mettre en place un mécanisme international et indépendant apte à documenter et enquêter sur l'ensemble des violations des droits de l'homme.

A cet effet, la FIACAT et l'ACAT RDC appellent les Etats membres du Conseil des droits de l'homme à établir un mécanisme de surveillance de la situation des droits de l'homme en RDC avec une assise territoriale qui couvrirait l'ensemble du territoire congolais.

La FIACAT et l'ACAT RDC appellent également le gouvernement congolais à :

- Poursuivre et intensifier ses efforts pour lutter contre l'impunité de tous les auteurs de violations des droits de l'homme ;
- Libérer les militants FILIMBI détenus du fait de leur participation à des manifestations publiques ;
- Garantir un environnement sûr pour les défenseurs des droits de l'homme, notamment en révisant la loi portant protection des défenseurs des droits de l'homme conformément aux recommandations de la CNDH ; et,
- Coopérer pleinement avec le HCDH et la MONUSCO.

Je vous remercie de votre attention.